

BVGer D-1659/2015 vom 27. April 2015

Bundesverwaltungsgericht, 2015-04-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-1659_2015

FR: TAF D-1659/2015 du 27 avril 2015

IT: TAF D-1659/2015 del 27 aprile 2015

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis dans le sens des considérants.

E. 2

La décision du SEM du 9 février 2015 est annulée et la cause lui est renvoyée pour instruction complémentaire et nouvelle décision.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais de procédure. La demande d'assistance judiciaire totale est sans objet.

E. 4

Le SEM versera au recourant, pour ses dépens, un montant de 300 francs.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale. Le juge unique :
Le greffier : Gérard Scherrer Michel Jaccottet Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.